



Injonction de payer de 2007 Règlée mais harcelée

Par **Vivi60**, le **17/12/2013** à **15:01**

bonjournen novembre 2007, je reçois une injonction de payer. Je me mets en relation avec le mandataire pour payer ma dette. De décembre 2007 à octobre 2009, je rembourse donc ma dette à ce mandataire. Sauf que depuis quelques jours je suis harcelé par une société de recouvrement disant qu'il reste un solde. Quand je demande des explications on m'envoie bouler en disant que c'est à moi de faire les démarches. Je suis allé à ma banque faire un listing de mes paiements. Sauf que du coup mon dossier de demande de logement ne passe jamais en commission car la dette été due à solendi(locapass). Je ne sais plus quoi faire, mes paiements ont pourtant bien été effectué le listing est la pour le prouver. J'ai rappelé la première societe mandataire qui me répond ne rien pouvoir faire pour moi que mon dossier il ne l'on plus depuis mars 2010. Ce qui est étrange c'est que lorsque je vais sur le site de ce mandataire avec mes références et autres identifiants plus de paiements à effectuer le dossier est clos. Je rappelle la nouvelle société de recouvrement consensus qui me dise que c'est impossible est que j'ai 4 jours pour payer avant saisie sur mon compte et sur salaire. Mon banquier me dit qu'une société de recouvrement n'a aucun pouvoir mais bon, ils appellent même mes voisins (la honte). De ce fait, impossible pour moi d'obtenir un locapass et donc je suis bien coincé . Je compte sur votre aide. En vous remerciant d'avance. Une famille qui s'essouffle depuis une semaine de ce harcèlement .

Par **aguesseau**, le **17/12/2013** à **16:10**

bjr, nvotre banquier a raison, en l'absence de procédure devant un tribunal, toute saisie est impossible.rnce sont peut être des frais de recouvrement dus à la société de

recouvrement.rnsi la société insiste menacez de porter plaint pour harcèlement (notez les appels ainsi que ceux à votre entourage).rne payez rien, n'écrivez rien, en un mot ne répondez pas.rnsi la société était sur de ses droits, elle vous aurait menacé d'une procédure devant un tribunal.rncdtrncdt

Par **Vivi60**, le **17/12/2013 à 16:19**

merci pour votre réponse,rnla procédure a eu lieu en 2007 (injonction de payer par le tribunal). Le soucis c'est que mon appartement va jamais m'être attribué vu que la société hlm passe par solendi pour le locapass (c'est d'ailleurs comme ça qu'ils ont eu mes coordonnées).A qui montrez les preuves de mes paiements? Je ne sais plus quoi faire avec consensus répondre, ne pas répondre ?